



## Assemblée générale 2013 de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'association de certification forestière PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé, le 29 mars dernier sur la commune de La Roquebrussanne dans le département du Var, sa seconde Assemblée générale ouverte au public. Cette année, la thématique abordée était axée sur la prise en compte de la biodiversité en forêt.

Une cinquantaine de personnes est venue assister et participer aux présentations et échanges avant de se rendre sur le terrain afin de visiter une coupe de bois réalisée en forêt communale de La Roquebrussanne.

### ➤ L'Assemblée générale statutaire

Le début de la matinée était consacré à la tenue de l'Assemblée générale statutaire. Les membres composant les trois collèges constitutifs de l'association ont traité différents points :

- Validation des comptes 2012
  - L'exercice 2012 fait apparaître un excédent de 2 114 €
- Approbation du budget 2013
  - Le budget 2013 s'équilibre à 81 588 €
- Montant de la cotisation des membres
  - Le montant des cotisations des membres est reconduit à 200 € pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> collèges et à 100 € pour le 3<sup>ème</sup> collège
- Modification des procédures de fonctionnement
  - Le choix de l'organisme certificateur devient une responsabilité du Conseil d'Administration
- Actions inscrites au programme d'accompagnement
  - 24 actions seront mises en œuvre en 2013
- Validation de la candidature d'un nouveau membre
  - Le Syndicat régional des Entrepreneurs des Territoires devient membre actif au sein du 2<sup>ème</sup> collège
- Rapport d'activité 2012
  - Disponible sur le site : <http://www.ofme.org/pefc-paca/activites.php>
- Programme d'actions 2013



## ➤ Assemblée générale ouverte au public

L'Assemblée s'est ensuite poursuivie par la partie ouverte au public. Ainsi, trois des structures membres de l'association PEFC PACA ainsi que Lionel BROUQUIER, adjoint au Maire de la commune de La Roquebrussanne, ont présenté comment chaque acteur de la filière forêt bois intégrait la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.



### **Biodiversité et gestion forestière par le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA (3<sup>ème</sup> collège)**

Antoine CATARD, responsable du Pôle Var au sein du CEN PACA, a dans un premier temps, rappelé ce que l'on entendait par biodiversité et quels étaient les milieux favorables à sa richesse. Ainsi, les participants ont pu voir que la diversité biologique intégrait en une seule notion les aspects liés à la génétique, aux habitats naturels et aux interactions individu/milieu. La présentation s'est ensuite poursuivie par un focus sur le milieu forestier, au sein duquel la biodiversité est riche, notamment grâce à la présence d'essences variées et de structures de peuplements diversifiées (espaces ouverts et fermés, discontinuités horizontales et verticales). Enfin, le dernier point abordé a permis de mettre en évidence la nécessité de prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante à travers la mise en œuvre de pratiques particulières telles qu'une bonne planification de son chantier, le respect des cours d'eau, l'adaptation du calendrier de travaux aux conditions météo, le maintien en bon état du matériel d'exploitation, le respect du sol, la conservation d'arbres remarquables, vieux ou morts...

### **Intégrer la préservation de la biodiversité dans la gestion forestière par l'Office National des Forêts (1<sup>er</sup> collège)**

Philippe DEMARCQ, Directeur Territorial Méditerranée de l'ONF a, tout d'abord, présenté aux participants les principaux outils de gestion de la biodiversité en forêt. Ainsi avec le document d'aménagement forestier, l'instruction sur la biodiversité, les prescriptions environnementales à appliquer lors des coupes et travaux, la prise en compte de la biodiversité est assurée à chaque étape de la vie du peuplement forestier. De plus, les agents de terrains ont un accès permanent aux données environnementales de leurs secteurs via des bases de données enrichies par les personnels internes de l'ONF (réseau naturaliste) et des structures partenaires (DREAL PACA, Conservatoire Botanique, CEN PACA...). Le dernier volet de la présentation a permis d'aborder la notion de diversité génétique lors des reboisements. En effet, bien que la régénération naturelle soit privilégiée en région PACA, dans certains cas, le recours à la régénération artificielle (plantation) est obligatoire pour assurer la pérennité du peuplement. Dans ce cas, les plants utilisés sont issus de graines récoltées dans des peuplements classés. Un certificat de provenance permet de garantir que les plants sont d'origine certifiée.



## **Prendre en compte la faune, la flore et le paysage lors de l'exploitation forestière par le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes-Méditerranée (2ème collège)**

Christelle COMBALUZIER, chargée de mission a présenté l'engagement du SEFSAM au sein de la démarche PEFC. Représentant une cinquantaine d'adhérents répartis dans les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute Provence, du Vaucluse, du Var des Bouches-du-Rhône et de la Drôme, le SEFSAM a, dès 2004 accompagné une vingtaine d'entreprises dans la certification PEFC (sensibilisation, accompagnement, suivi). Jean-Louis MARSANDE, Président du SEFSAM, a ensuite abordé le déroulement d'un chantier : le contrat d'achat de bois, la fiche chantier, la contractualisation avec les éventuels sous-traitants, les analyses environnementales, les déclarations de chantiers en mairie et à la DIRECCTE, la prise en compte des points noirs (limitations de tonnages, ponts, accès aux chantiers...), le respect des règles d'hygiène et de sécurité...

### **Ces présentations ont suscité des interrogations et des échanges entre les participants :**

#### La nécessité de réintégrer la sylviculture dans les espaces forestiers méditerranéens

Un propriétaire forestier a indiqué que le bois était une ressource de plus en plus demandée par les particuliers et les industriels (2 projets de cogénération biomasse ont été retenus en région PACA). D'un autre côté, il apparaît que seuls 20% de l'accroissement annuel des forêts régionales sont récoltés actuellement. Le potentiel sur pied est donc important mais cette « non gestion » est également préjudiciable à la qualité de la forêt méditerranéenne. En effet, ne pas entretenir les espaces forestiers peut conduire à l'affaiblissement des peuplements (attaques parasitaires, arbres mal conformés, diamètres faibles, vieillissements...) mais également accroît fortement le risque d'incendie. Il est donc nécessaire de travailler sur une nouvelle sylviculture afin d'anticiper le renouvellement des peuplements et assurer leur pérennité.

#### L'équilibre forêt-gibier

La forêt est de plus en plus touchée par la pression du gibier (en particulier les cerfs et chevreuils). Il est urgent de prendre en compte cette problématique et d'adapter les plans de chasse en conséquence afin de ne pas mettre en péril la régénération des peuplements forestiers.

#### Le maintien de corridor écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) actuellement en définition au niveau régional est un outil qui permet de croiser les enjeux liés à la biodiversité et à l'aménagement du territoire. C'est un atout pour le maintien et le développement de la biodiversité régionale.

#### La pénétration du public en forêt et les loisirs motorisés

Les propriétaires sont confrontés à la pénétration du public en forêt et notamment le développement des engins motorisés et se sentent démunis par rapport à cette problématique. Une information générale peut être dispensée par les collectivités et les structures telles que les parcs naturels afin de sensibiliser le public sur les impacts de ces pratiques sur le milieu. L'ONF peut également mener en partenariat avec la gendarmerie et l'ONCFS des actions ponctuelles de contrôles et de verbalisation sur un massif forestier fortement touché par cette problématique.



### La difficulté de travailler conjointement forêt publique et forêt privée

Au niveau régional, la forêt est à 75 % privée. La particularité de la forêt privée tient à son morcellement. Il est donc compliqué de mobiliser les nombreux propriétaires qui possèdent en général des petites surfaces. Une gestion forestière commune par massif forestier permettrait d'entretenir les peuplements et garantir une sylviculture sur des plus grandes surfaces. Les syndicats des propriétaires privés peuvent sensibiliser ces propriétaires aux possibilités de regroupement afin d'optimiser la gestion forestière sur leurs parcelles. La création d'ASL est possible.

### Les coupes abusives

Au-delà d'un seuil de 25 ha, les propriétaires forestiers doivent se doter d'un Plan Simple de Gestion. Actuellement seuls 40% des propriétaires en possèdent un. Sur certaines parcelles, des coupes de bois peuvent être réalisées alors qu'aucune autorisation préalable n'a été déposée. La DDTM, service de l'Etat a notamment pour mission de contrôler ces abus. Cependant, les moyens manquent et la priorité des contrôles est souvent orientée vers les conditions de travail des ouvriers forestiers. Face au développement des projets de cogénération qui appelleront de gros volumes de biomasse, les propriétaires doivent être vigilants.

### Gérer sa forêt en espace Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont souvent considérées comme contraignantes par les propriétaires forestiers. Le plus simple pour un propriétaire forestier englobé dans ce périmètre est d'avoir un document de gestion à jour. En effet, celui-ci prend en compte les recommandations et exigences de Natura 2000 et permet au propriétaire de mener une gestion forestière comme définie au sein du document de gestion.

### Préservation de la biodiversité et obligations légales de débroussaillage (OLD)

Le long des routes départementales, les règles d'OLD sont strictes et souvent contradictoires avec la préservation de la biodiversité.

Des concordances seraient à trouver afin d'éviter d'opter pour un débroussaillage drastique.

## ➤ **Visite de terrain : coupe de taillis par îlots en conservant les arbres les plus intéressants**

L'après-midi a été consacrée à la visite d'une coupe de taillis. La commune de La Roquebrussanne souhaitait préserver le milieu contre les incendies et favoriser la biodiversité en ouvrant ce taillis vieillissant de plus de 50 ans sur le plateau de l'Agnis.





Le chantier d'exploitation a été organisé en 4 ilots de 2 à 3 hectares. Ces coupes ont été réparties sur la parcelle afin de limiter l'impact visuel et favoriser la biodiversité en créant une alternance entre espaces ouverts et fermés. Les pistes et les accès aux parcelles ont bien été respectés par l'exploitant forestier, Frédéric Guillaume. Cette coupe a été supervisée par l'ONF et la Mairie et la vente du bois a pour partie été réservée aux habitants de La Roque-brussanne.



*Rémanents laissés sur la coupe*



*Arbres conservés aux abords de la coupe*



*Accès à la coupe - Desserte forestière*



*Conservation des plus belles tiges et des essences diverses*